

PROJET EDUCATIF

TERRITOIRE DE MAUBOURGUET



Centre de Loisirs de Maubourguet
Groupe Scolaire Fernand Camescasse
65700 MAUBOURGUET
Tél. : 05-62-43-03-11

Centre de Loisirs de Maubourguet
Groupe Scolaire Fernand Camescasse
65700 Maubourguet
Tél. : 05.62.43.03.11
Mèl : centredeloisirs-maubourguet@wanadoo.fr
Site : <http://lesbouscarrets.jimdo.com/>

SOMMAIRE

1. Le Projet Educatif.

PERISCOLAIRE PRIMAIRE.

Page 4

ACCUEIL - DE 3 ANS.

Page 5

EXTRASCOLAIRE.

Page 6

2. Les temps d'intervention.

PERISCOLAIRE.

Page 7

EXTRASCOLAIRE.

Page 8

1. LE PROJET EDUCATIF PERISCOLAIRE.

PRIMAIRE.

Le projet éducatif initial a été rédigé lors de la création du centre de loisirs en 1990. Il intègre les objectifs éducatifs développés dans le Contrat de Ville et le Contrat Enfance signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (*devenu depuis 2007 Contrat Enfance Jeunesse*).

Il a pour objet de décrire la politique globale de la collectivité envers le secteur de l'enfance que ce soit en extrascolaire ou sur les temps périscolaires (qui encadre les temps consacrés à l'école).

Ce projet, élaboré à l'origine par la municipalité de Maubourguet, a été repris par la communauté de communes Adour Madiran.

Il repose sur les objectifs suivants :

- Meilleure prise en compte des besoins de sommeil de l'enfant.
- Allègement de la journée de classe pour favoriser l'acquisition des apprentissages.
- Proposition d'un milieu éducatif élargi pour l'enfant.

Le fonctionnement prévu est le suivant :

1. L'aménagement de la pause méridienne.

L'heure du repas est avancée, pour les maternelles dont la journée débute à 8h30, à 11h30 pour prendre en compte la fatigue de l'enfant. Il est couché à 12h10.

2 salles de sieste sont proposées :

- une salle pour les petits dormeurs,
- une salle pour les gros dormeurs.

L'organisation de la pause méridienne se déroule comme suit :

- Repas accompagné par un adulte,
- détente et histoires,
- coucher des enfants.

Dans un souci de confort et de repérage pour l'enfant, les salles de sieste se trouvent dans les locaux scolaires.

2. Le projet d'ateliers (activité périscolaire).

Il est mis en place pour une année scolaire avec un bilan et une évaluation en fin de projet et à chaque fin de « cycle ».

Un « cycle » est mis en place entre deux périodes de vacances. Cela permet de construire des actions pédagogiques en vue d'une initiation et d'une sensibilisation à des domaines d'activités très variés : culturels, artistiques, sportifs, scientifiques et techniques.

Différents ateliers par jour sont proposés. L'équilibre entre les différents domaines d'activités doit être respecté au mieux sur une semaine d'activités.

Les enfants s'inscrivent à de nouvelles activités à chaque fin de cycle, en concertation avec leurs parents.

Le nombre de participants à une activité est fonction de la nature même de l'activité, de l'encadrement (salarié, bénévole...) et du lieu de déroulement ; et ce, dans le respect des normes en vigueur.

Les activités proposées diffèrent selon quatre catégories d'âge. Ces catégories permettent de proposer des contenus adaptés et de répartir les enfants dans des groupes présentant une certaine homogénéité quant à leurs aptitudes potentielles.

3. Les temps d'accueil.

Pour le temps d'avant école et le temps d'après ateliers, un temps d'accueil des enfants et de leur famille est organisé.

Ce temps doit servir de trait d'union entre la famille / l'école / le centre de loisirs / la famille.

Le matin, il doit permettre un démarrage en douceur pour l'enfant de sa journée scolaire ; le soir, il doit permettre un retour dans de bonnes conditions au sein de la cellule familiale.

ACCUEIL DES - DE 3 ANS.

Depuis la rentrée de septembre 2015, le groupe scolaire Fernand Camecasse s'enrichit d'un accueil des – de 3 ans auquel est associée l'association centre de loisirs pour l'accueil périscolaire.

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de mettre en œuvre un accueil de qualité permettant à l'enfant de recevoir une première expérience favorable et enrichissante en vue de favoriser son entrée dans le système scolaire classique. Il s'agit également d'intégrer la famille dans l'école et de partager sur les enjeux de la scolarisation de leur enfant.

La capacité d'accueil prévisionnelle est de 15 à 20 enfants afin d'optimiser la qualité d'encadrement nécessaire à cette tranche d'âge.

Pour se faire, un aménagement spécifique de la journée est prévu, le point d'ancrage restant le respect du besoin affectif de l'enfant.

1. Le temps scolaire.

Sous la responsabilité d'une enseignante et en présence d'une atsem, il a lieu selon les mêmes horaires que les autres classes.

2. L'aménagement de la pause méridienne.

L'heure du repas correspond à celui des maternelles. Les enfants sont accompagnés lors de la prise des repas par l'animatrice et l'atsem détachées au dispositif. L'enfant est couché à 12h10.

Une salle de sieste spécifique est proposée dans les locaux du centre de loisirs. Cela permet de ne pas créer de confusion avec les horaires scolaires des autres classes et permet d'intégrer le lieu de vie quotidien pour le reste de la journée.

L'organisation de la pause méridienne se déroule comme suit :

- détente et histoires,
- coucher des enfants.

3. Le temps d'éveil.

Il est en lien avec le projet d'école et se veut un trait d'union avec les apprentissages de la matinée. Ce temps est dédié au développement de l'imagination, de la motricité globale et de la motricité fine.

Il est l'occasion également de développer des passerelles avec la crèche, la classe maternelle des Petites et Moyennes Sections et avec les familles.

4. Le temps de collation.

Indispensable au développement de l'enfant, la collation est un temps géré par l'association. Il est composé selon les critères du Plan National Nutrition Santé et prend en compte la composition des repas du midi pour offrir une parfaite complémentarité.

Les familles peuvent être partie prenante dans le déroulement de ce temps et y participer.

2. LE PROJET EDUCATIF EXTRASCOLAIRE.

Tout au long des différentes périodes de vacances, l'accueil de loisirs de Maubourguet prend en charge le développement d'activités ludiques et pédagogiques qui favorisent la mixité sociale. Ces activités peuvent avoir lieu dans les locaux de l'accueil ou tout autre lieu d'accueil de publics. Par ailleurs, l'accueil de loisirs favorise toutes actions concourant à la rencontre avec d'autres publics d'âge ou de lieu de vie différents.

Le fonctionnement de l'accueil a pour vocation de respecter les rythmes de vie et de développement de l'enfant, quelque soit sa tranche d'âge :

- ☞ Adaptation des activités : difficulté (degré d'acquisition nécessaire à...), durée, techniques d'animation mises en avant...
- ☞ Prise en compte de l'envie (susciter l'intérêt sans forcer) ;
- ☞ Alternance des activités : sports et activités physiques, jeux de concentration, arts plastiques, activités de découverte...

Par ailleurs, chaque journée comprend des temps de collation (le matin) et de goûter (l'après midi) ; des temps d'activités cadrées ; des temps libre (où l'adulte « s'efface » au profit des relations enfant / enfant) ; et des temps calmes.

↳ Cela permet d'aménager un temps complet respectant tous les aspects du quotidien de l'enfant.

En tant qu'acteur éducatif de la vie de l'enfant, notre rôle est de « participer à » / de soutenir l'action familiale et environnementale de l'enfant et de le préserver en tant qu'être en devenir.

Nous visons donc à :

- ☞ Permettre à l'enfant d'apprécier ses temps libres hors de la cellule familiale (assurer son bien être physique, physiologique et psychologique).
- ☞ Permettre à l'enfant d'enrichir ses pratiques culturelles, artistiques, sportives, scientifiques par un biais ludique : développement des savoir faire.
- ☞ Préparer l'enfant pour les prochaines étapes de sa vie : qu'elle soit sociale (relation avec l'autre) et personnelle (expression de la personnalité et acquisition de l'autonomie) : développement des savoir être.

Le projet éducatif énonce les grands principes de fonctionnement de l'association. Il donne lieu à la rédaction de projets pédagogiques spécifiques (périscolaire classique, passerelle et extrascolaire) qui déclineront précisément les objectifs pédagogiques, les moyens mis en œuvre (humains et matériels), les locaux utilisés et les outils d'évaluation du fonctionnement.

2. LES TEMPS D'INTERVENTION.

PERISCOLAIRE.

Le temps scolaire pour les primaires :

Le matin : de 8h30 à 11h30 ;
L'après midi : de 13h30 à 15h45.
Le mercredi matin : de 9h à 12h.

Le temps scolaire pour les – de 3 ans :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h30.
Mercredi : de 9h à 12h.

Le périscolaire représente les temps encadrant ceux que l'enfant passe en classe.

Sur une année scolaire, l'activité périscolaire s'étale sur les 36 semaines non consécutives (hors périodes de vacances scolaires, week end et jours fériés) que durent l'école.

Les temps sous la responsabilité du centre de loisirs :

L'accueil du matin : de 7h30 à 8h30 ;
(avec « passage de relais » aux enseignants à 8h20)

L'accueil du matin le mercredi : de 7h30 à 9h00 ;
(avec « passage de relais » aux enseignants à 8h50)

La pause méridienne maternelles : de 11h30 à 13h30 ;

↳ La particularité de l'interclasse pour les maternelles est liée au Contrat Enfance signé en 1990 entre la municipalité de Maubourguet et la CAF des Hautes Pyrénées.

Conformément au projet éducatif, il s'agit d'aménager au mieux le temps d'interclasse pour l'adapter aux rythmes chrono-biologiques de l'enfant.

Il tient compte de l'accompagnement au repas de 11h30 à 12h (incluant le développement de l'autonomie de l'enfant) avec un adulte par table de 5/6 enfants. Puis, de 12h à 13h30, l'accompagnement à la sieste incluant un temps d'éveil (lecture de contes..) avec une prise en compte différenciée des petits et des gros dormeurs.

L'accueil des externes : de 11h30 à 12h ;

L'accueil des – de 3 ans : de 11h30 à 17h15 ;

Les « ateliers » : de 15h45 à 17h15 ;

L'accueil du soir : de 17h15 à 18h15.

L'organisation des temps périscolaires est déclinée dans le projet pédagogique.

Ces temps concernent les enfants scolarisés au groupe scolaire Fernand Camecasse, dont les parents ont librement adhéré à l'association.

EXTRASCOLAIRE.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « classique » :

Le centre de loisirs de Maubourguet est ouvert durant les périodes suivantes :

- Vacances d'Hiver,
- Vacances de Printemps,
- Vacances d'été (hors fermeture annuelle durant 3 semaines en août).
- Vacances de Toussaint.

Durant ces périodes, l'accueil est ouvert de 7h30 à 18h afin de prendre en compte le rythme de travail des parents.

Par ailleurs, l'association propose ponctuellement (selon les ressources) des mini-séjours sur place ou en extérieur.

Les actions spécifiques pour les 7/11 ans :

L'accueil de loisirs de Maubourguet est également gestionnaire dans l'organisation de stages à dominante sportive pour la tranche d'âge des 7/11 ans.

Ces actions spécifiques s'organisent en partenariat étroit avec le SOM Directeur (appui financier et humain) et le Service des Sports Municipal (appui technique, pédagogique et humain).

Ces actions se déroulent dans un lieu identifié (Aire Polyvalente et zone sportive du Bouscarret) avec un accueil spécifique et une équipe d'encadrement détachée composée d'éducateurs sportifs et d'animateurs.

↳ Si l'accueil de loisirs accepte tout enfant scolarisé ; il faut cependant savoir qu'en dessous de l'âge de 4 ans, l'encadrement parentale est une nécessité de tout premier plan et ne peut être substitué par un encadrement en collectivité.